

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR SECTION ESTHETIQUE

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- ◆ **Tenue correcte exigée** : pas de joggings ; de jeans (délavés, troués) et de baskets (chaussures de sport, pas de parties corporelles trop dénudées (décolleté, ventre...).
- ◆ **Piercings visibles interdits** : si déjà existants, ils devront être enlevés pour les cours de pratique, et il ne sera pas toléré de s'en faire poser un pendant l'année scolaire (pour raison de sécurité et d'hygiène).
- ◆ **L'onchophagie** (se ronger les ongles) **doit être traitée** avant la rentrée (sous peine de ne pas participer aux travaux pratiques de manucurie).
- ◆ Toute dégradation, que ce soit du matériel de pratique ou des casiers mis à disposition, sera à la charge de l'étudiante. Un bilan de l'état du casier de chaque étudiante sera réalisé en début et en fin d'année.
- ◆ Nous vous informons ou rappelons que nous fournissons la quasi-totalité des produits pendant les cours de pratique. En cas de vol et de non restitution du matériel ou des produits volés, l'ensemble des étudiantes de la section esthétique participera au paiement/remboursement de la valeur de ceux-ci.
- ◆ **La tenue professionnelle et le linge doivent être propres, tenue repassée, les cheveux doivent être attachés, les ongles courts sans vernis et un maquillage léger mais quotidien est exigé pour les séances de pratique.** Les étudiantes qui n'auront pas leur matériel complet ou leur tenue professionnelle en cours seront sanctionnées.
- ◆ **Un langage, une attitude professionnelle et respectueuse sont exigés.**
- ◆ **Le temps de changement dans les vestiaires doit être rapide** afin de commencer le cours à l'heure.
- ◆ Pour l'apprentissage de la profession, les étudiantes servent de modèles entre elles ; il leur est donc demandé d'accepter toutes les prestations qui se font en institut et d'être tolérantes les unes envers les autres.
- ◆ Les étudiantes doivent remettre en état leurs postes de travail et la salle d'esthétique après chaque séance.
- ◆ **Tenue professionnelle du jeudi** : tailleur noir (jupe ou pantalon) ou robe noire.

La responsable de la section esthétique :
Florence LAMOTHE

Signature étudiante :

Signature parents :